

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) recommandation R484 : Formation initiale en conduite d'un pont roulant et tests (Présentiel/Distanciel)

Réf de l'action : ECF L411.CB indice 06 du 09/01/2025

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, un pont roulant ou un portique dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R484.

MÉTIERS & DÉBOUCHÉS

- La formation Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®) recommandation R484 : ponts roulants et portiques a un rôle essentiel dans la prévention des risques liés à la conduite d'engins de levage. Elle enseigne au conducteur les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Elle permet également de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - Conducteur de ponts roulants
 - Pontier cabine
 - Conducteur d'engins de levage
 - Pontier élingueur
- Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un pont-roulant ou un portique correspondant à la recommandation R484,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,

AVERTISSEMENT

- Pour se présenter à l'épreuve certificative du CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis dans la Recommandation R484.
- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- La certification a une durée de validité de 5 ans. Le renouvellement se fait par le passage à nouveau de l'épreuve certificative CACES®.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation combinée à distance en synchrone/asynchrone et en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Catégorie 1 : ponts roulants et portiques à commande au sol :

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir l'exploitation en sécurité d'un pont roulant ou d'un portique à commande au sol.
2. Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.
3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations de mise hors service du pont ou du portique, en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant(s) qualifié(s) ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R484 Ponts roulants et Portiques,
- Assistance pédagogique et technique : merci de contacter notre agence.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel et/ou en distanciel actives et expositives.
- Matériel : Utilisation d'un pont roulant représentatif de la catégorie de CACES® choisie,
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R484.
- Equipements de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Outils, supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires,

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence (présentiel/distanciel) par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation en cours de formation (présentiel / à distance) :
 - En cours et/ou en fin de formation,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- Modalités d'évaluation de l'épreuve certificative CACES® :
 - QCM d'évaluation théorique,
 - Examen pratique de manipulation d'un engin de la famille R484.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) Recommandation 484 : ponts roulants et portiques ou Attestation de résultat (échec ou réussite).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : Cat 1 : **6879**, selon le périmètre de certification de l'Agence.
- Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE (INRS).
- Date de décision d'enregistrement : 31/10/2024.
- Date de fin d'échéance : 31/10/2029.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6879/>
- Organisme agréé Cf. site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée minimale en présentiel et/ou en distanciel : nous contacter.
- Cette formation peut comprendre des heures en e-learning

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.